

Formation CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail : Nouveaux Élus (5 jours)



Public : Membres du CSE/SSCT Nouveaux élus
12 apprenants maximum



Prérequis : aucun



Durée : 5 jours



Lieu : dans nos locaux ou dans les vôtres



Prix : Inter : 550 € TTC/jour/personne pauses et déjeuner inclus
Intra : Nous contacter



Formateur : Formateur Expert en Santé et Sécurité au Travail spécialisé

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les attributions et les moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)
- Exercer ses missions en matière de prévention des risques professionnels
- Acquérir les méthodes et outils à mettre en œuvre
- Participer activement à la démarche de prévention

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MODULE 1 : Identifier les enjeux de la santé et sécurité au travail

- Impacts de la santé-sécurité au travail
- Contexte réglementaire en santé-sécurité
- Identifier les responsabilités de l'employeur
- Qu'est-ce que sur la faute inexcusable
- Principes généraux de prévention
- Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise

MODULE 2 : Acquérir les bases de la prévention

- Sources d'information en santé et sécurité
- Différentes formations en santé et sécurité
- Distinguer les dangers des dommages et des risques professionnels
- Valeur du réseau de prévention

MODULE 3 : Maîtriser les rôles, les moyens et les attributions du CSE en matière de SSCT

- Cerner le rôle, les moyens et les attributions du CSE en matière de santé-sécurité
- Connaître les modalités d'information et de consultation en matière de SSCT
- Organiser les réunions du CSE portant sur la SSCT





Notre approche pédagogique :

Co-construction des nouveaux savoirs et savoir-faire afin de définir les meilleures pratiques professionnelles ;
Illustration des apports du formateur par des séquences pédagogiques variées permettant aux participants de travailler de manière collaborative en s'appuyant sur leurs connaissances et expériences ;
Co-construction des outils pour en assurer une meilleure appropriation.



Points forts de la formation :

Transmission d'une méthode rigoureuse, validée et innovante destinée à tous les acteurs de la prévention des RPS ;
Formation complète animée par un consultant spécialisé dans l'accompagnement de prévention des risques professionnels ;
Outils d'analyse remis aux participants au cours de la formation afin de les guider dans leur démarche d'analyse et de prévention (grilles d'analyse, questionnaires d'enquêtes...)



Modalités d'évaluation :

Théorique : QCM
Pratique : Évaluation sommative

- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation, déplacement et affichage
- Recourir à la formation, le statut protecteur, l'expert, le délit d'entrave
- Faire appel à un expert habilité
- Intervenir en cas de danger grave et imminent

MODULE 4 : Constituer la nouvelle Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail

- Négociation de l'accord de mise en place de la Commission
- Connaître sa composition, son fonctionnement, ses missions, ses moyens et le rôle de ses membres
- Cerner le rôle de l'inspecteur du travail, de la CARSAT et des services de la médecine au travail
- Identifier les facteurs clés de réussite de la Commission

MODULE 5 : Réaliser les inspections et analyser les risques professionnels

- Cadre réglementaire
- Quels sont les risques principaux et les mesures de préventions générales
- Check-list d'identification des risques
- Quand et comment procéder à une inspection ?
- Établir le lien avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

MODULE 6 : Accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)

- Définition de l'accident du travail et de l'accident de trajet
- Quelles seraient les conséquences d'un accident du travail ?
- Comprendre les modalités de reconnaissance de la MP ou à caractère professionnel
- Connaître le rôle de l'employeur et des élus en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle

MODULE 7 : Analyse des conditions de travail

- Cerner l'importance des atteintes à la santé provoquées par les (TMS) ;
- Repérer les facteurs contribuant à l'apparition des TMS dans une situation de travail ;
- Pourquoi une démarche de prévention en TMS ?
- Pénibilité au travail au travail : quel est le rôle du CSE/ CSSCT en matière de prévention.



Dispositif de suivi d'exécution de la formation et de l'évaluation des résultats :

**Feuilles de présence ;
Formulaires d'évaluation de la formation ;
Attestation de fin de formation ;
Questionnaire de satisfaction.**

MODULE 8 : Enquêter sur les circonstances et les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits ;
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes.

MODULE 9 : Cerner et délimiter le champ couvert par les RPS

- Comprendre les mécanismes du stress ;
- Repérer les RPS et comprendre les conséquences sur la santé ;
- Identifier les différents niveaux de prévention ;
- S'assurer de l'application de la réglementation en matière de prévention des RPS ;
- Cerner les notions de harcèlements et agissements sexistes ;
- Agir en cas de situation de harcèlement.

MODULE 10 : Contribuer au développement de la prévention par des actions de prévention

- Structurer une démarche de prévention : conditions de réussite et étapes indispensables ;
- Quelle place et quelle posture pour les CSE/SSCT ?
- Déterminer les axes de travail et les priorités ;
- Construire la feuille de route en matière de SSCT ;
- Recenser les facteurs clés de réussite.

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le délai d'accès à la formation peut différer selon le financement choisi (fond propres, entreprise ou OPCO)

Si le client paie sur ses propres deniers, l'organisation de la formation se fait en fonction des emplois du temps de l'élève et de la formatrice ; si la formation se fait en groupe via une entreprise, des sessions sont programmées à l'avance

Dans le cas d'un financement par OPCO il est recommandé de mettre en place un délai d'un mois entre la demande de prise en charge et le début de la formation pour être sûr du traitement du dossier et du financement